



Pau, le 05 juin 2023

## Contre-réforme des retraites : poursuivre la contestation, avec une totale détermination, jusqu'au retrait !

Alors que le vote de la proposition de loi du groupe LIOT à l'Assemblée Nationale, d'abrogation de la réforme des retraites (principale mesure : retour aux 62 ans) est attendu jeudi 08 juin, l'intersyndicale interprofessionnelle nationale appelle à une nouvelle journée de grève et manifestations dans toute la France. Maintenons la pression et **soyons massivement en grève et en manifestations mardi 06 juin !**

Tract intersyndical disponible ici :  
<https://fsu.fr/6-juin-gagnons-le-retrait-de-la-reforme-et-obtenons-des-avancees-sociales/>

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE MARDI 06 JUIN**  
**PAU 10h30 place de Verdun**  
**BAYONNE 10h30 place Sainte Ursule**

## Interpellation des député-e-s

L'intersyndicale propose un outil pour envoyer un courrier électronique à nos député-es avant le vote du 08 juin : <https://jusquaretrait.fr/>

Il suffit de rentrer votre code postal pour avoir accès aux adresses électroniques des député-e-s de notre département, avec un message prêt à leur envoyer.

Si le lien ne fonctionne pas vous trouverez ci-dessous les adresses des parlementaires, ainsi qu'une copie du message proposé.

Par ailleurs l'intersyndicale départementale a évidemment interpellé ces députés les semaines passées. Ainsi, samedi 03 juin le député Mattei a reçu, en présence de son suppléant, l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, et UNSA. « Droit dans ses bottes », le député ira jusqu'au bout dans son soutien à la réforme et à l'article 40, article qui permettrait au gouvernement de déclarer irrecevable le texte d'abrogation du groupe LIOT, au motif que son adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique.

Lors de l'entretien Mattéi n'a cessé de faire diversion, et il a fallu régulièrement le recadrer sur le cœur du sujet, le 49.3, la loi LIOT, l'article 40, et lui rappeler que les citoyen-ne-s, les travailleuses et les travailleurs, se rappelleront de son action totalement injuste, de surcroît inefficace à assurer le financement pérenne des droits à pensions.

[Josy.Poueyto@assemblee-nationale.fr](mailto:Josy.Poueyto@assemblee-nationale.fr) [Jean-Paul.Mattei@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-Paul.Mattei@assemblee-nationale.fr)  
[inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr](mailto:inaki.echaniz@assemblee-nationale.fr) [Vincent.Bru@assemblee-nationale.fr](mailto:Vincent.Bru@assemblee-nationale.fr)  
[florence.lasserre@assemblee-nationale.fr](mailto:florence.lasserre@assemblee-nationale.fr) [David.Habib@assemblee-nationale.fr](mailto:David.Habib@assemblee-nationale.fr)

*Madame la députée, monsieur le député,*

*Le gouvernement a décidé d'imposer la réforme des retraites via le 49-3. Ce texte unit contre lui l'ensemble des syndicats et 7 Français-es sur 10. Il revient à nous voler deux ans de vie. Pourtant, d'autres solutions de financement existent pour garantir des retraites de haut niveau, ce que le gouvernement a refusé d'examiner.*

*Depuis 4 mois, une mobilisation sociale d'une ampleur inédite, pacifique et responsable a lieu partout, notamment dans les villes petites et moyennes. Je vous demande de nous représenter et de soutenir la proposition de loi supprimant l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation.*

*Le 8 juin, l'Assemblée nationale pourra, pour la première fois, se prononcer par un vote portant sur la réforme des retraites. Je vous demande de voter favorablement sur ce texte afin de respecter la volonté de la population massivement exprimée depuis janvier.*

*Puis-je compter sur vous ?*

*Merci d'avance pour votre réponse.*

## Pacte: ne pas le signer !

Vous trouverez au lien suivant une motion type contre le Pacte, à présenter en Conseil d'Administration, ainsi qu'une pétition à adresser à votre chef-fe d'établissement.

<https://bordeaux.snes.edu/Pacte-motions-et-courriers-collectifs-pour-dire-NON.html>

Le 30 mai la rectrice et le secrétaire général du rectorat ont reçu les organisations syndicales pour faire le point sur le Pacte. Le rectorat dispose de **dotations** séparées pour le **1<sup>er</sup> degré** et le **2<sup>nd</sup> degré** (collèges, lycées, LP) public et privé sous contrat.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, la dotation est suffisante pour permettre à **90 %** des personnels de prendre une mission (une « brique »). Cela constitue cependant des moyens importants - le secrétaire général affirme que le Pacte est un gain financier énorme ! -, et confirme la détermination du gouvernement de saper le statut de la Fonction Publique - faire signer un contrat à un fonctionnaire, quel mépris pour le service public et quelle régression historique ! - et à imposer le « travailler plus pour gagner plus ». La DSDEN a reçu sa dotation et opère la **répartition** selon les **critères usuels** de distribution des DGH, le nombre d'enseignant-e-s, incluant les TZR/contractuels affecté-e-s à l'année, ou encore les IPS (indice de position sociale) des familles. Les enveloppes actuellement arrivées dans les établissements ne sont pas figées : elles pourront être abondées et il pourra y avoir des glissements d'un établissement à l'autre !

Les **chef-fes** d'établissement doivent **estimer les besoins**, tout particulièrement en ce qui concerne le **remplacement de courte durée** (RCD), dont la rectrice confirme la **priorité absolue**. La consigne est de réduire impérativement le non remplacement des absences de courtes durées, comme celles liées aux convocations institutionnelles. On peut noter que le ministère prévoit prochainement une réunion nationale sur la formation continue, réunion au cours de laquelle le serpent de mer de formations pendant les vacances risque fort de faire son retour.... Plutôt que remédier au problème, qu'il a lui-même créé en épuisant le réservoir de remplaçant-e-s, le gouvernement propose le RCD.

**L'administration ne cache pas que si les enseignant-e-s n'adhèrent pas au RCD, alors de fait le Pacte s'écroule**, mais elle pense que ce dispositif trouvera son public. A nous de convaincre nos collègues de **ne pas signer ce pacte** « faustien » et **revendiquer une véritable revalorisation !**

L'administration insiste sur l'attente des parents en terme de remplacement et assure qu'il n'y aura pas de remplacement de grévistes. Le dispositif « devoirs faits » est un autre grand objectif de l'institution. Il pourra donc y avoir davantage de moyens Pacte dans certains collèges. Est-ce que cela sera lié à la présence de professeur-e-s des école volontaires ?

Pour 2023/2024 les IMP et HSE sont maintenues. Il n'y a aucune réponse officielle pour les années suivantes, mais nul-le doute que ces dispositifs disparaîtront au profit du Pacte. Concernant les projets, tout ne sera pas éligible au Pacte, seront éligibles avant tout les projets du CNR. Les TZR et contractuel-le-s non affecté-e-s à l'année ne pourront pas signer de Pacte.

## Exercice du droit de grève : solidarité financière au SNES-FSU

Le rectorat a commencé à prélever sur le salaire de mai les journées de grèves de participation au mouvement social. Les syndiqué-es à jour de cotisation peuvent solliciter la solidarité auprès de la section académique, en s'adressant à [tresorerie@bordeaux.snes.edu](mailto:tresorerie@bordeaux.snes.edu). La compensation couvre les journées d'action nationale ou académique à compter du 17 janvier 2023. Il faut justifier sa participation en fournissant les bulletins de salaire où apparaissent les retenues pour service non faits. Pour les AED, AESH, et les non titulaires (enseignant-e-s, CPE et PSY-EN) percevant moins de 1300 euros par mois, la compensation est accordée dès la première journée de grève et se porte à 80% des retenues sur salaire (avec une limite à 15 jours). Pour les autres personnels, elle consiste en un forfait de 50,00 euros par jour, à partir du 4<sup>ième</sup> jour de grève (avec là encore une limite de 15 jours maximum). Pour toute situation particulière, ne pas hésiter à nous contacter.

Renaud Robert, secrétaire départemental